

Sécheresse : situation de crise et restrictions des usages de l'eau

NOTICIA

ENTORNO

Martes, 2 de agosto de 2022

Sécheresse : situation de crise et restrictions des usages de l'eau

La Préfecture des Yvelines a décidé de placer la zone sud-est des Yvelines, dont Vélizy-Villacoublay fait partie, **en situation de crise concernant le déficit hydrique** (niveau d'eau des rivières et nappes). Cette mesure implique des restrictions de l'usage de l'eau pour les particuliers et les professionnels.



Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont de nouveau entraîné une baisse significative des débits des rivières dans les Yvelines, comme dans beaucoup d'autres départements métropolitains. En conséquence, après consultation du comité départemental de la gestion de la ressource en eau le 28 juillet 2022 et en application de l'arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022, le préfet des Yvelines a décidé de placer :

- la zone Sud-Est en situation de crise, dont la commune de Vélizy-Villacoublay ;
- les zones Seine et Sud-Ouest en situation d'alerte.

Conformément à l'arrêté préfectoral signé le 28 juillet 2022, de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau ont été prises sur notre ville :

- **Interdiction de remplir les piscines privées.**
- **Interdiction de laver des voitures**, sauf impératif sanitaire et réalisé par un professionnel.
- **Interdiction d'arroser les jardins privés d'agrément.**
- **Interdiction d'arroser les jardins potagers** de 9h à 20h.
- **Interdiction de nettoyer les façades, toitures et trottoirs** sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel.

Retrouvez l'intégralité des mesures de restriction sur l'arrêté préfectoral (particuliers, industriels, agricoles, collectivités) disponible [ici](#). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter [le site de la Préfecture des Yvelines](#).